

# Compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2011

Présents : Pierre ROUMILHAC, Daniel DEBOURGES, Henriette DUPINET, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Jean-Marc NEGRIER, Christophe VILLEGGER

Excusés : Denis DERVIN, Christophe BOISSEUIL (pouvoir à Pierre ROUMILHAC)

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- **Présentation du schéma départemental de coopération intercommunal :**

Le Préfet a présenté le 3 mai le futur schéma départemental de coopération intercommunal. Ce schéma consiste à faire le point sur les EPCI (établissement de coopération intercommunal), comprenant les communautés de communes ou d'agglomération, ainsi que les divers syndicats intercommunaux. Le principe étant que les EPCI comportent plus de 5 000 habitants, et que les syndicats doivent avoir une taille et des objectifs de fonctionnement suffisants. Un calendrier a été établi pour acter le principe de ce schéma.

1. le préfet a proposé un bilan de l'existant début mai 2011, ainsi qu'un avant projet de regroupement.
2. les collectivités disposent de 3 mois pour donner leur avis, soit jusqu'au 5 aout.
3. Les principes de fusion, regroupement ou suppression doivent être actés au plus tard en décembre 2011 par la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) à la majorité des 2/3.
4. Le Préfet dispose de 6 mois pour entériner ces propositions, ou trancher, si aucun accord n'est trouvé.
5. Ensuite, les collectivités ont 4 ans, soit jusqu'en 2015 pour mettre en place les dispositions retenues.

En ce qui concerne notre secteur, il est proposé une fusion avec la communauté de communes Basse Marche (Le Dorat), qui ne rentre pas dans le cadre des 5 000 habitants, une absorption par la communauté de communes des 2 syndicats de voirie (SYGESBAM et SYGEMEZ), un statut quo du SIDEPA, ainsi qu'une fusion entre les syndicats de rivière de la Gartempe et de la Brame.

Lors du conseil communautaire du 28 mai, une large part des débats a été consacrée à ce sujet, qui apparaît très complexe, et qui laisse déjà des divergences d'opinion, certains délégués étant favorables à un rapprochement, d'autres farouchement opposés, et enfin une majorité d'élus assez dubitatifs. Le constat laissait apparaître la nécessité d'engager un dialogue avec nos voisins du Dorat, ce afin de déterminer un point de vue commun.

En ce qui concerne le SYGESBAM, une première réunion a mis en évidence que la section transports scolaires n'était pas indispensable, cette compétence relevant du conseil général. Pour la voirie, le problème est plus complexe. Soit la compétence voirie est transférée à la communauté de communes, mais se pose alors un problème de transfert de charges, soit les communes gardent leur compétence voirie, ce qui laisse une plus grande souplesse de fonctionnement pour les petites communes. Il reste néanmoins la problématique des marchés de travaux qu'il semblerait plus intéressant de mettre en commun.

Le conseil municipal aura à se prononcer sur ce schéma, mais il paraît précipité de se positionner en l'absence de dialogue avec Basse-Marche, même si une première rencontre des Présidents a déjà eu lieu. Le Président de la communauté de communes souhaiterait qu'une délibération commune à l'ensemble des membres puisse être trouvée, ce afin d'avoir un certain poids sur l'avis du préfet, qui restera prépondérant.

Le conseil municipal se prononcera lors d'une prochaine séance.

- **Extension de réseau électrique à Charbonnières :**

A ce jour, nous avons connaissance de projets de construction à Charbonnières en direction des Bordes. Il apparaît nécessaire de prévoir une extension de réseau jusqu'aux dernières parcelles constructibles. Le SEHV a réalisé une étude pour desservir l'ensemble des terrains classés en zone U, qui nécessite une extension de 150 mètres, pour un coût de 4230 euros.

Après délibérations, le conseil approuve cette extension à l'unanimité.

- **Assainissement de Charbonnières, choix du maître d'œuvre :**

Compte-tenu de l'accord des aides du Conseil Général, et de la position de l'agence de l'eau d'autre part, il semble urgent de lancer l'opération. En effet, les modalités de subventions de l'agence de l'eau seront modifiées dès 2012, et la mise en place d'un périmètre de protection en amont de la zone de Beissat imposera aux collectivités d'être parfaitement aux normes quant au traitement des eaux usées. Pour être éligible aux aides de l'agence de l'eau, le dossier de consultation des entreprises doit être finalisé avant septembre, et il faut pour cela désigner un maître d'œuvre.

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder à la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres statuera sur l'ouverture des plis.

- **Nomination de l'agent coordonnateur pour le recensement 2012 :**

En janvier 2012 va avoir lieu le recensement de la commune. Il est nécessaire pour cette opération de désigner un agent coordonnateur, qui sera chargé de la collecte et de la transmission de données.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer la secrétaire à ce poste, l'agent recenseur sera recruté à l'automne.

- **Avis sur l'enquête publique concernant la création d'un périmètre de protection de Beissat :**

Une enquête publique va débuter à la demande du SIABG, concernant la déclaration d'intérêt général, pour les actions du contrat de rivière, et plus particulièrement sur le périmètre de protection de la section située en amont de la station de pompage de Beissat.

Après délibérations, le conseil municipal observe que la Bazine et ses affluents ne figurent pas dans le périmètre de l'enquête publique, mais n'émet aucune autre observation particulière.

- **Motion sur la mise en 2 fois 2 voies de la RN 147 :**

Le conseil général propose une motion afin de soutenir la demande d'inscription de la mise à 2 fois 2 voies de la liaison Limoges Poitiers au schéma national d'aménagement du territoire.

Après délibérations, le conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité

- **Point sur les travaux bâtiments et voirie :**

Les Bâtiments : L'électricité est terminée, les travaux de peinture sont programmés pour l'automne. Il est nécessaire de prévoir la réparation du portail du cimetière qui présente une détérioration importante.

Voirie : la peinture est faite, la route du Cluzeau est en cours dans le cadre du programme de voirie du SYGESBAM, la route de Gattebourg va être réalisée cet été par les entreprises Viabiliser.com et PSR pour la partie marquage, signalisation.

Les travaux de revêtement du cimetière et du parking de la salle polyvalente sont en cours.

Les travaux nécessaires au déplacement des éco points vont également être exécutés.

- **Questions diverses :**

Indemnité de conseil et de budget au trésorier : Le conseil accepte à l'unanimité le montant de 45.73€ pour l'indemnité de budget et le taux de 100% pour l'indemnité de conseil.

Bulletin municipal : La date de remise des articles est fixée au 18 juin, le bulletin sera distribué début juillet.

ANACR : Divers échanges de courriers avec le Président sont portés à connaissance du conseil.

Carte communale : le document sera probablement finalisé en septembre, le cabinet ayant un gros retard.

Organisation du 14 juillet : La réunion préparatoire avec les associations est fixée au lundi 20 juin à 18 heures.

Délibération pour la demande d'inscription du sentier de randonnée intercommunal au PDIPR : La communauté de communes a établi un projet de circuit de randonnée reliant 12 communes. Le conseil accepte à l'unanimité le tracé proposé sur le territoire communal.

Cession du délaissé de la D 1 à Villeneuve : Le conseil général propose de rétrocéder à la commune le délaissé de la D1 à Villeneuve, avec une soulte de 4000 euros versée à Blanzac, prix correspondant à la réalisation d'un bicouche. Le département va mettre en place un sens interdit sauf riverains, suite à la plainte d'habitants.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Il est également évoqué divers problèmes sur le territoire de la commune, notamment le problème récurrent de la divagation de chiens, l'interdiction de feux, la vitesse excessive des véhicules en divers points et la sécurisation des ponceaux et aqueducs sur la voirie.

- **Date du prochain conseil :**

Le prochain conseil aura lieu le lundi 11 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures.